

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par la responsable de l'association adhérente

Je soussignée, Danielle VACHER
Présidente de l'association ANDAR

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : L'ANDAR est une association de malades qui contribue depuis 1984 à la défense des droits des patients, à la recherche et à améliorer le niveau d'information des malades, de leurs proches et des professionnels de santé sur les problématiques liées à la polyarthrite rhumatoïde. Reconnue d'utilité publique et agréée pour représenter les usagers, l'ANDAR se mobilise autour d'actions nationales mais aussi par un soutien de proximité sur tout le territoire.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Danielle VACHER, Présidente : retraitée
Gérard THIBAUD, Vice-Président : retraité
Gisela KOBELT, Vice-Présidente : retraitée
Cindy LECOUTRE, trésorière : en invalidité
Régine ERNST, trésorière adjointe : retraitée
Nathalie DEPARIS, secrétaire générale : en invalidité

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des Financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	1615 ADHERENTS	33 929,00 €	9 %
Subventions publiques		0,00 €	0 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	<ul style="list-style-type: none">- Immeuble- Liquidités- Dons	169 043,16 € 13 977,00 €	46 %
Financements privés	LABORATOIRE : <i>ABBVIE, BMS, PFIZER, ROCHE, MSD, HOSPIMA, BIOGEN, U.C.B</i>	141 122,00 €	35 %
Activités économiques de l'association	<ul style="list-style-type: none">- Loto- Ventes livres et dvd- Prestations de services	19 946,00 €	5 %
Autres sources de financements	Placements financiers	20 611,00 €	5 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 398 628,16 €			



Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des Financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	1680 ADHERENTS	41 125,00 €	12 %
Subventions publiques		0,00 €	0 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	<ul style="list-style-type: none">- Liquidités- Dons	45 176,55 € 75 644,00 €	35 %
Financements privés	LABORATOIRES : <i>ABBVIE, CHUGAI, LILLY, MSD, NORDIC PHARMA, NOVARTIS/SANDOZ, PFIZER, ROHE, SFR, U.C.B</i>	146 946,00 €	42 %
Activités économiques de l'association	<ul style="list-style-type: none">- Loto- Ventes livres et dvd- Prestations de services	16 686,00 €	5 %
Autres sources de financements	Placements financiers	20 720,00 €	6 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 346 297,55 €			



Ressources pour l'année 2017			
Source	Identité des Financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	1765 ADHERENTS	38 348,30 €	14 %
Subventions publiques		0,00 €	0 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	- Dons	54 154,04 €	20 %
Financements privés	LABORATOIRES : <i>ABBVIE, BIOGEN, B.M.S, BOEHRINGER, LILLY, MEDAC, MSD, NORDIC PHARMA, PFIZER, ROCHE/CHUGAI, SANDOZ, SANOFI, U.C.B</i>	130 693,81 €	48 %
Activités économiques de l'association	- Loto - Ventes livres et dvd - Prestations de services	25 200,00 €	9 %
Autres sources de financements	Placements financiers	23 813,61 €	9 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2017 : 272 209,76 €			



**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE
D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

**3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique,
association, etc.**

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
Think tank biosimilaires	Membre	En cours
Société d'Éducation Thérapeutique Européenne	Administrateur (via directrice)	En cours
Société Française de Rhumatologie	Membre associé	En cours
LEEM	Participant	En cours



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Paris

Le 30 janvier 2019

Signature obligatoire
(mention non rendue publique)